A.S.T.Re

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR
MARCHE DYNAMIQUE

Encadrement et nature de l’activité

La séance de marche dynamique sont encadrés par un animatrice de l'Astre, responsable du parcours du rythme et de la sécurité.
Elle ne révèle ni de la compétition ni de la performance, mais il faut marcher à une bonne allure et avoir de l'endurance cela reste une marche sportive pas une ballade.
L'heure et le lieu de chaque séance sans communiquer aux adhérents via WhatsApp .

Conditions météorologiques et annulation

La situation météorologique et examiner la veille par le responsable de la sortie. La décision d'annulation peut-être prise la veille ou le matin même et est modifié au marcheur par whatsapp

Équipement obligatoire

Les participants doivent disposer de chaussures de marche basse type trail ou running, assurant un bon confort une belle tenue du pied vêtements adapté aux conditions météo, eau (0,5 à 1L)

Passeport santé

Chaque marcheur doit impérativement avoir sur lui son passeport santé, dûment rempli, indiquant la personne a contacté en cas d'incident, les traitements médicaux en cours et les éventuels allergies.

Comportement et sécurité du groupe

Les adhérences s'engagent à rester groupés, à respecter les consignes de l'animateur (trice) et à ne pas s'éloigner sans prévenir.
Si un (e) participant (e) souhaite quitter le groupe, il/elle doit en informer l'ensemble du groupe, l'animateur (trice) et alors dégagé (e) de toute responsabilité vis-à-vis de cette personne.

Responsabilité de l’association

La responsabilité de l'Astre s'applique uniquement pendant la durée officielle de la sortie.